

## Commune de BEAUF AI

### Compte-rendu de la séance de CM du 14 mars 2023

L'an deux mil vingt trois , le quatorze mars à vingt heures zéro minutes,

Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire.

**Madame HOLTZAPPEL Geneviève a été nommée secrétaire de séance.**

**Etaient présents** : MM NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, M. MARÉCHAL Sébastien, M. LEGEAY Sébastien, Mme BOUTELET Martine, Mme JANICKI Estelle, M. JEAN Thierry, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, M. OZCAN Bulent.

Absent excusé: M. DEHAIL -HELLEUX Grégory

*Monsieur DEHAIL-HELLEUX a rejoint l'assemblée à 20h45,*

#### **Ordre du jour :**

- Approbation compte-rendu réunion du 07 Février 2023,

#### **Délibérations :**

- Vote du Compte administratif 2022
- Affectation de résultats
- Approbation du compte de gestion 2022,
- Vote du taux des taxes locales,
- Vote des subventions aux associations,
- Vote du BP 2023
- PLUi- Zonage provisoire ; observations diverses
- LOGO – identification commune

#### **Informations :**

- Adhésion à PAYFIP
- Divers

---

#### **Approbation compte-rendu réunion du 07 Février 2023**

En l'absence de remarque le compte-rendu est approuvé.

#### **Vote du compte administratif 2022- DELIBERATION 2023-010**

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires du compte administratif 2022.

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif, présentant les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture de l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022:

En fonctionnement : dépenses : 158 344,44 € et 200 940,70 € en recettes. Un report de 347 672,33 € de 2021,

En investissement : dépenses 30 003,40 € et 65 924,49 € en recettes, et un solde d'investissement N-1 de 54 177,94 €

Le résultat de clôture pour 2022 est donc de : **372 011,74 €**

L'assemblée va procéder au vote, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion et Madame HOLTZAPPEL Geneviève, adjointe prend la parole, elle demande aux membres du conseil de voter le compte administratif de l'exercice 2022: Le conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte administratif 2022

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

### **Affectation de résultats – DELIBERATION 2023-011**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au BP 2023, selon le document de résultats qui leur avait été remis.

Il informe les membres du conseil qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Ayant constaté les résultats présentés par le compte administratif 2022, le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2022	390 268,59 €
Affectation complémentaire en réserves , article 1068	: 18 256,85 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002	: 372 011,74 €

par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

### **Approbation du compte de gestion 2022 – DELIBERATION 2023-012**

Après s'être fait présenté le compte de gestion dressé par le Trésorier et le compte administratif dressé par Monsieur le Maire, constatant la concordance d'écriture entre ces deux comptes,

**Le conseil municipal : approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.**

par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

### **Vote du taux des taxes locales 2023- DELIBERATION 2023-013**

Par délibération du 17 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 44,98%  
TFPNB : 25,22 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition 2022 , soit pour 2023:

TH :11,47 %  
TFB : 44,98 %  
TFPNB : 25,22%

par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

### **Vote des subventions aux associations exercice 2023 – DELIBERATION 2023-014**

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des demandes, qui ont été examinées par la Commission Communale des Finances le 04 Mars. Puis il souhaite que le Conseil se prononce, Après en avoir délibéré, le Conseil attribue les subventions suivantes, elles seront inscrites au BP 2022, à l'article 6574,

A.A.P.P.M.A L'Hameçon Rislois	100,00 €
Anciens Combattants BEAUF AI-ST HILAIRE/RISLE	150,00 €
Comité Cancer de l'Orne	200,00 €
CLUB des JONQUILLES de BEAUF AI	4 020,00 €
AFMTELETHON	50,00 €
Protection Civile de l'Aigle	150,00 €
Classe équitation Aube	49,00 €
CCAB Cercle Associatif Aigl on Hanball	40,00 €

Les subventions seront ajustées en fonction des demandes reçues, selon le montant délibéré précédemment : (40 € par enfant pour inscription dans un club sportif, 14 € par enfant pour séjour classe de neige, 7 € par jour par enfant pour les autres demandes des écoles, réf délibération du 05 avril 2018),

par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Madame BOUTELET ET Madame HOLTZAPPEL suggèrent qu'une participation aux frais de l'électricité pour l'occupation de la salle soit versée à la commune. Monsieur le Maire demande de faire des relevés du compteur pour y réfléchir par la suite.

### **Investissements 2023**

Un tableau avec trois simulations en fonction des subventions attendues a été communiqué aux membres du conseil avant la réunion.

Les projets suivants ont été examinés avec les données financières dépenses et hypothèses de recettes pour : la réhabilitation du logement, le poteau incendie du Livet, et l'effacement de réseau à l'Hermitage.

Pour le poteau incendie au Livet, un test de débit va être effectué avant de valider la demande.

Pour la réhabilitation du logement, des demandes de subvention ont été envoyées (DETR, Fond Vert et CEE). Les travaux devraient commencer en septembre, la disponibilité des entreprises artisanales ne pouvant se faire avant cette date.

Au cimetière, deux caveaux individuels seront mis en place par les pompes funèbres afin de répondre à des demandes. Un caniveau pour récupérer les eaux pluviales sera confectionné au droit du portail du cimetière. Du mobilier urbain et un miroir de carrefour seront achetés. L'aménagement de la passerelle et le nettoyage du terrain sur la parcelle ZD6, en bordure de la route de l'ancienne fabrique et qui longe le Livet seront effectués par le Syndicat de la Risle à l'automne 2023.

### **Vote du Budget Primitif 2023-015**

Les membres du conseil sont invités à poser des questions suite aux documents reçus pour les prévisions du BP 2023. Monsieur le Maire explique les différents chapitres, pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes. Monsieur le Maire signale le résultat reporté en recettes de fonctionnement de : 372 011,74 € (article 002 du BP). La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes : à **570 866,74 €**, En section d'investissements, Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas de reste à réaliser, le déficit d'investissement D001 reporté est de **18 256,85 €**.

Le conseil constate que la section d'investissement s'équilibre à **280 556,85€**, en dépenses et en recettes. Après avoir examiné les différents chapitres en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et d'investissement :

**Le conseil constate l'équilibre du Budget 2023,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

<b>Vote</b>	<b>:</b>	<b>POUR</b>	<b>10</b>
		<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
		<b>ABSTENTION</b>	<b>00</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire,

### **PLUi Zonage provisoire -**

Observations diverses : dans les décisions du PLUI, la priorité est réservée aux zones agricoles, le concept est zéro artificialisation des sols.

Les plans envoyés par le service de la CDC des pays de l'Aigle sont examinés par le Conseil. M. MARECHAL demande pourquoi le zonage n'est pas fait par zone parcellaire.

Le maire accompagné de Martine Boutelet (correspondante PLUi) a pris rendez-vous auprès du service urbanisme de la CDC pour évoquer différents points (*constructibilité de certains terrains ; servitudes du réseau pluvial en terrain privé ; divers...*)

Une enquête publique sera ouverte avant l'adoption définitive du PLUi.

### **Logo – Identification de la commune**

Le logo colorisé pour identifier et représenter la commune est présenté de nouveau, les membres du Conseil municipal se félicitent de ce travail et remercient Gérard Jarry pour sa création. Une entreprise spécialisée dans le graphisme sera contactée pour finaliser le projet.

### **Informations**

Monsieur le Maire informe que la commune a adhéré à PAYFIP, ce qui permet aux particuliers de procéder au paiement par internet de leur avis de paiement sur le site de la Trésorerie.

Site internet et Facebook: M. LEREAU-FRANCOIS Mathieu signale qu'une réunion est prévue Jeudi 16 mars avec le groupe de travail pour présenter les fonctionnalités du site.

### **TOUR DE TABLE**

M. MARECHAL signale un problème de chiens errants, mordants, il a déposé une plainte auprès de la gendarmerie pour morsures sur animaux domestiques. M. le maire évoque que d'autres habitants de Beaufai qui ont également porté plainte, ont été dernièrement victimes de nuisances suite à la divagation de chiens.

M. JEAN informe que le budget du SAEP a été voté, les travaux prévus au Livet devraient avoir lieu prochainement.

M. DEHAIL-HELLEUX informe que les personnes qui souhaitent mettre en place une haie bocagère peuvent s'informer auprès de la CDC ou du Département pour recevoir éventuellement une aide financière.

Mme HOLTZAPPEL informe qu'une course de canards est prévue par le Rotary Club, le bénéfice sera distribué.

### **séance levée à 22 H 30**

### **Feuillets comportant les délibérations : 2023-010 à 2023-015**

Secrétaire de Séance

HOLTZAPPEL Geneviève

*Signatures des conseillers :*

BOUTELET Martine

LEGEAY Sébastien

MARÉCHAL Sébastien

DEHAIL-HELLEUX Grégory

LEREAU-FRANCOIS Mathieu

JEAN Thierry

Le Maire

NETZER Dominique

JANICKI Estelle

OZCAN Bulent